

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2161

DANS CE NUMÉRO

Edition du
10 avril 2017

Stratégie énergétique 2050: un tournant certes, mais à vitesse réduite (Jean-Daniel Delley)

On votera le 21 mai sur une version édulcorée, et pourtant violemment combattue

PV2020: un meilleur bilan pour les femmes que les référendaires le prétendent (Danielle Axelroud Buchmann)

Ce que les femmes auraient à perdre d'un échec de Prévoyance vieillesse 2020

Criminalité des étrangers: des personnes au-delà des statistiques (Jacques Guyaz)

La statistique fait réfléchir, mais les réponses sont ailleurs

Faut-il privatiser les banques cantonales? (Jean-Pierre Ghelfi)

Remise en perspective d'une proposition d'Avenir Suisse

Les Editions des Sables à Genève fêtent leur trentième anniversaire (Pierre Jeanneret)

Une anthologie et un recueil de poèmes

Expresso

Les brèves de DP, publiées dans le Kiosque sur le site

Stratégie énergétique 2050: un tournant certes, mais à vitesse réduite

On votera le 21 mai sur une version édulcorée, et pourtant violemment combattue

Jean-Daniel Delley - 10 avril 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/31370>

Après la catastrophe de Fukushima, le Conseil fédéral a réagi avec une rapidité inhabituelle: décision immédiate d'abandonner l'énergie nucléaire et présentation d'une stratégie à l'horizon 2050 visant tout à la fois à développer les énergies renouvelables et à améliorer l'efficacité énergétique ([DP 2159](#)).

Le scénario proposé par le gouvernement paraît raisonnable, tant d'un point technique qu'économique. Pour le professeur de l'EPFZ [Anton Gunzinger](#), l'approvisionnement électrique de la Suisse pourrait reposer sur les seules énergies renouvelables. A condition de promouvoir fortement ces dernières et de développer une gestion intelligente du réseau ([smart grid](#)). Pour l'économiste [Rolf Wüstenhagen](#), de l'Université de Saint-Gall, le tournant énergétique supprime les risques et les coûts liés au nucléaire et allège la facture des importations d'énergies fossiles, un indéniable avantage pour l'économie nationale. Le physicien [Bernard Giovannini](#), de l'Université de Genève, a travaillé de nombreuses années sur les scénarios énergétiques. S'il estime raisonnable de diminuer les émissions de CO₂ et d'augmenter la production

renouvelable d'électricité, il ne cache pas que la mise en œuvre de cette stratégie sera difficile. L'apport de la géothermie reste aujourd'hui incertain. Quant aux coûts du tournant énergétique, ils seront à coup sûr moindres que le développement du nucléaire.

Lors de la phase parlementaire, les ambitions de la Stratégie 2050 vont être revues à la baisse et le rôle des grands producteurs d'électricité préservé. Si l'on renâcle à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs visés, rien de plus simple que de relativiser ces objectifs qui désormais ne sont plus que des valeurs indicatives. De même les objectifs d'efficacité que le Conseil fédéral voulait imposer aux distributeurs d'électricité passent à la trappe, car considérés comme contraires à une économie de marché. Comme si les mécanismes du marché avaient toujours conduit à une consommation énergétique efficace et respectueuse de l'environnement!

L'oligopole des électriciens a su défendre ses intérêts, comme le note un [Collectif de scientifiques et de praticiens de l'énergie](#). Les centrales nucléaires se voient exemptées de toute limitation de leur

durée d'exploitation et les barrages obtiennent une généreuse subvention – 600 millions sur cinq ans – pour compenser l'écart entre le prix de revient et le prix de vente du kWh. Enfin les cantons pourront autoriser la construction de centrales à gaz sans examiner la possibilité d'une production équivalente renouvelable, comme le prévoyait le Conseil fédéral.

La rétribution à prix coûtant (RPC) garantit aux exploitants d'installations photovoltaïques, de petites centrales hydroélectriques et de biomasse la reprise de leur courant à un prix fixe durant 25 ans (20 ans pour la biomasse). Ce système, introduit en 2008 parce qu'il assure un financement stable et permet un amortissement de longue durée, a favorisé le développement rapide de la production d'électricité renouvelable. En 2012, on comptait 6'285 installations en fonction ou au bénéfice d'une décision positive et 22'838 installations inscrites sur la liste d'attente. Fin 2015, cette liste recense 46'319 installations. Pour réaliser les objectifs de la stratégie 2050, il aurait fallu poursuivre cette politique. Au lieu de quoi la RPC est abandonnée: les producteurs devront vendre leur production sur le marché

au gré de l'offre et de la demande. C'est dire que ces derniers ne sont plus incités à produire au-delà de leur propre consommation. De plus les petites centrales photovoltaïques - moins de 200m² - et hydroélectriques - moins de 2'200 kW - sont exclues de la rétribution fixe.

Cette limitation de la promotion des sources renouvelables et décentralisées ne peut que réjouir les acteurs dominants du marché de l'électricité. Pour combler d'éventuelles pénuries, ils construiront des centrales à gaz et exploiteront plus longtemps encore leurs centrales nucléaires. Ils pourront également poursuivre leur profitable commerce avec l'étranger: importation de courant nucléaire bon marché, puis vente aux consommateurs suisses au prix fort et pompage-turbinage pour

produire de l'électricité aux heures de pointe. Car si certains d'entre eux ont essayé récemment des pertes sévères, la branche dans son ensemble n'a cessé d'engranger des [bénéfices](#) au cours de la dernière décennie.

Cette version édentée ne permettra pas d'atteindre les objectifs visés par la Stratégie 2050. Néanmoins une bonne partie des mesures adoptées en vue de la réduction de la consommation devraient porter des fruits. Et, comme toute stratégie, elle a vocation à être adaptée en fonction des résultats obtenus comme des avancées technologiques. Mais il faudra faire preuve de vigilance car les producteurs et distributeurs historiques d'énergie - électricité comme énergies fossiles - restent à l'affût pour défendre leur position dominante. Alors que l'avenir, en termes d'autonomie, de sécurité de

l'approvisionnement et d'efficacité économique, appartient aux énergies renouvelables produites de manière décentralisée.

Faut-il évoquer encore le référendum de l'UDC? Laissons là son parti pris d'opposition systématique. L'UDC n'a strictement aucune solution alternative à proposer. Son attachement à l'énergie nucléaire est pathétique, tant il contredit son obsession d'une Suisse indépendante. Pour ne rien dire de sa campagne, basée sur un [copié-collé](#) de celle des adversaires de la réforme de l'imposition des entreprises mais avançant, pour tous arguments, des chiffres fantaisistes et des [conséquences imaginaires](#) à propos du tournant énergétique. Voici qui dénote, de la part du plus grand parti du pays, plutôt le désarroi que la confiance en soi.

PV2020: un meilleur bilan pour les femmes que les référendaires le prétendent

Ce que les femmes auraient à perdre d'un échec de Prévoyance vieillesse 2020

Danielle Axelroud Buchmann - 06 avril 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/31344>

L'augmentation de l'âge de la retraite des femmes est inacceptable pour la gauche de la gauche. L'augmentation de 70 francs des nouvelles rentes AVS et la revalorisation des rentes de couple hérissent la droite. Quel est en fin de

compte le vrai bilan pour les femmes?

L'achèvement du passage progressif de l'âge de référence pour le calcul de la retraite à 65 ans pour toutes et tous, il est vrai, aurait pu

s'accompagner de mesures propres à effacer les inégalités qui touchent encore les femmes et à atténuer les difficultés qu'elles rencontrent dans leurs démarches pour s'intégrer pleinement au [marché du travail](#). Mais on oublie que

jusqu'en 1957, l'âge de la retraite était identique pour tous, alors que l'espérance de vie n'était pas celle d'aujourd'hui. Sans parler des avantages qu'offrent aux femmes leur espérance de vie plus longue et la redistribution des ressources de l'AVS entre les sexes ([DP 2081](#)).

Le supplément AVS de 70 francs profite d'abord aux femmes

Fin 2015, l'AVS verse des prestations vieillesse à presque un million et demi de [bénéficiaires](#), alors que le 2e pilier n'en compte pas la [moitié](#). Près de 825'000 femmes perçoivent une rente AVS, alors qu'elles ne sont que 265'000 à profiter d'une rente du 2e pilier. Cela veut dire que presque 560'000 femmes, deux tiers des femmes, ne touchent que l'AVS (contre 192'000 hommes - moins d'un tiers des retraités).

Du fait du partage des cotisations entre les époux durant le mariage, la revalorisation de la rente de couple, qui représente une augmentation non négligeable (+6,4%), les avantage aussi.

C'est dire l'importance pour les femmes de cette augmentation de la rente AVS, qui représente une véritable amélioration de revenu pour une majorité d'entre elles.

Le supplément AVS, une solution sur le dos des

femmes?

C'est ce que prétend [Isabelle Moret](#) (PLR VD), qui met en relation le coût de cette mesure (1'375 millions de francs à l'horizon 2030) et ce que rapporte à l'AVS l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans ([1'319 millions de francs](#)). Or, le financement de cette mesure est largement assuré par l'augmentation des cotisations AVS (+0,6%, partagés entre l'employeur et l'employé) qui rapportera 1'401 millions de francs. Ce sont deux choses bien distinctes.

Mais cette augmentation des cotisations AVS fait mal au PLR. En effet, la solidarité qu'elle implique est langue étrangère pour ce parti. Rappelons que les cotisations AVS sont prélevées sur l'entier du salaire sans plafond. A partir d'un certain montant, les cotisations versées ne servent plus à augmenter la rente propre, mais contribuent au pot commun, contrairement à la prévoyance professionnelle conçue sur le principe de l'épargne individuelle. Et la solidarité s'invite aussi entre époux, puisque leurs cotisations sont partagées.

Pas de modification quant aux rentes de veuves

Le Conseil fédéral proposait de restreindre les rentes de veuves, une mesure qui aurait économisé 340 millions de francs. Cette mesure, qui sera sans aucun doute remise sur le tapis, a été finalement rejetée, une décision plus que

raisonnable étant donnée la charge que fait peser sur les femmes l'augmentation de l'âge de la retraite.

Changements dans le deuxième pilier

La baisse du taux de conversion touche bien entendu les femmes aussi bien que les hommes. Mais on leur demande en outre de cotiser une année de plus! Sans l'augmentation prévue de la rente AVS, la réforme aurait été très amère pour les femmes, même si seul un tiers d'entre elles sont affiliées à la LPP.

Sur ce point, l'abaissement du seuil d'accès au 2e pilier ne va pas changer grand-chose pour les femmes. Tant que les [conditions-cadre](#) ne seront pas mises en place pour leur permettre de prendre leur pleine mesure sur le marché de l'emploi, elles resteront une minorité à pouvoir s'affilier à une caisse de pension.

Mais sitôt ce seuil atteint, l'employeur devra assurer une part plus grande du salaire, car la déduction de coordination (partie du salaire qui n'est pas soumise à l'obligation de cotiser) diminuera. Les personnes travaillant à temps partiel (une majorité de femmes), qui n'ont actuellement qu'un tout petit capital LPP (si elles en ont un), seront mieux loties.

Les contreparties indirectes

Dans la présente réforme, il n'y a certes pas de contrepartie

directe pour les femmes, comme notamment le bonus éducatif lors du passage de l'âge de la retraite de 62 à 64 ans dans la 10e révision.

Cependant, outre l'augmentation des nouvelles rentes AVS, d'autres éléments de la réforme, en particulier pour ce qui est du financement, peuvent être considérées comme de vraies contreparties, même si elles ne sautent pas aux yeux.

Le financement proposé par le Conseil fédéral prévoyait à l'origine:

- des économies et des augmentations de cotisations dues à l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes: +1,3 milliard, plus 340 millions liés aux restrictions pour les rentes de veuves;
- une augmentation de la TVA de 1,5 point: +5,4 milliards;
- une diminution du financement par la Confédération: -500 millions.

Même si l'apport dû à l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes reste inchangé, la mouture finale est tout de même beaucoup plus solidaire:

- absence de péjoration

- des rentes de veuves;
- le supplément de 70 francs pour les nouvelles rentes AVS et l'augmentation des rentes de couple sont entièrement financés par une augmentation des cotisations, une mesure redistributive selon le principe de solidarité sur lequel est fondée l'AVS;
- l'augmentation de la TVA ne représente plus que 2'140 millions (augmentation de 0,6 point au lieu de 1,5 - dont 0,3 est d'ores et déjà acquis étant donné qu'il remplace 0,3 point attribué à l'AI jusqu'à fin 2017); même si une augmentation ultérieure de 0,4 point semble inéluctable, la somme en jeu reste bien inférieure au projet du Conseil fédéral;
- la contribution de la Confédération est non seulement maintenue, mais augmentée de 610 millions de francs; or ce financement repose sur l'impôt, dont la fonction redistributrice est importante.

On le voit, le poids de la réforme est désormais beaucoup plus largement réparti. Les femmes comptant majoritairement parmi les personnes aux revenus les plus

modestes, ce financement plus solidaire est à leur avantage.

Des compensations oubliées

On aurait pu réfléchir à une amélioration ponctuelle en faveur des personnes ayant travaillé des années à temps partiel et de ce fait n'ayant pas eu la possibilité d'accumuler un vrai capital-épargne dans le 2e pilier. Une telle mesure, ciblée sur les difficultés que rencontrent les femmes sur le marché du travail, aurait été une compensation bienvenue.

Cela dit, si le salaire assuré augmente, il sera possible d'effectuer des rachats de cotisations plus importants - malheureusement exclusivement financés par les assurés...

Finalement et compte tenu du rapport de force - n'oublions pas le rejet populaire de l'initiative AVSplus -, la réforme adoptée conforte et améliore la prévoyance vieillesse des femmes. La rejeter sous prétexte que l'égalité salariale n'est toujours pas réalisée, c'est choisir la politique du pire. Car la détérioration du financement de l'AVS et du 2e pilier ouvrirait un boulevard aux partisans d'une réduction des prestations, y compris de celles des femmes.

Criminalité des étrangers: des personnes au-delà des statistiques

La statistique fait réfléchir, mais les réponses sont ailleurs

Jacques Guyaz - 09 avril 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/31364>

Les statistiques sur la criminalité constituent une matière difficile à présenter et à interpréter. Les chiffres peuvent faire l'objet de toutes les manipulations, surtout ceux qui concernent les étrangers, toujours mis en avant par les populistes pour dénoncer une trop forte présence des immigrés. En fait, comme le professeur [André Kuhn](#) l'a montré, une fois corrigée de tous les biais statistiques la criminalité des Suisses et des étrangers est proche.

Le canton de Vaud a publié des [chiffres plutôt rassurants](#) avec une baisse de 6% des délits pour 2016 par rapport à 2015. La liste des prévenus par nationalité est particulièrement intéressante à décortiquer. Si l'on s'en tient aux infractions à la loi sur les stupéfiants, à la page 29 de la [statistique policière sur la criminalité](#), on observe que plus de 44% des prévenus sont de nationalité suisse. Les ressortissants des pays d'Afrique noire constituent environ 15% des auteurs d'infraction. On est très loin de l'omniprésence des Africains dans le monde de la drogue telle que le voudrait l'opinion dominante, même si la nationalité n'est pas indiquée pour environ 6% des prévenus. Et les cinq premiers pays représentés en dehors de la Suisse sont dans l'ordre: la

France, le Nigéria, le Portugal, l'Italie et la Gambie.

Un nombre important de Français, 186, n'appartiennent pas à la population résidente. Faut-il en déduire qu'ils ont franchi la frontière pour écouler des stupéfiants? Ou l'explication est-elle différente? Des questions qui méritent d'être posées pour mieux appréhender le phénomène de la drogue.

La Gambie est un pays minuscule, une ancienne colonie anglaise de moins de 2 millions d'habitants, enclavé dans le Sénégal. Sa population vient de se débarrasser d'un dictateur. Qu'est-ce qui a pu amener plus d'une centaine de Gambiens dans le canton de Vaud pour s'y livrer au trafic de drogue? Des réseaux familiaux ou claniques? Une filière «commerciale»? En tout état de cause, la majorité d'entre eux, 92, n'apparaissent pas dans la catégorie des demandeurs d'asile.

La situation des Nigériens s'avère également singulière. Sur les 274 individus recensés par la statistique, 250 n'ont aucun titre de séjour ou ne sont plus dans les procédures de l'asile. Le Nigéria n'est pas un vague pays de «l'Afrique de l'Ouest». C'est la nation la plus peuplée du continent africain,

avec d'immenses richesses pétrolières. Ses ressortissants suscitent une espèce de phobie dans d'autres pays du continent noir, en particulier en Afrique du Sud où ils subissent de véritables pogroms. Le Nord du Nigéria est ravagé par la guerre provoquée par Boko Haram et le Sud-Est en proie à tous les trafics alimentés par l'exploitation du pétrole – sans compter l'opposition entre le Nord musulman et le Sud plutôt chrétien. Ces délinquants du Nigéria ne viennent sans doute pas de n'importe quelle région de leur grand pays. Les réseaux qu'ils utilisent pour arriver en Europe sont sans doute enracinés dans des situations régionales singulières.

L'intérêt des chiffres si on les interroge, même sans être un expert, tient à la mise en évidence d'une grande diversité de situations. Il en va sans doute de même dans les autres cantons suisses, outre le fait que nous n'avons pour l'heure regardé que le cas des infractions à la loi sur les stupéfiants.

Il n'y a pas d'histoire commune entre tous les prévenus recensés. «L'Afrique de l'Ouest», «les Balkans», ce ne sont que des mots sans valeur explicative. Il n'y a que des

situations politiques infiniment diverses qui sont à la racine d'exodes dont la délinquance est parfois l'une des conséquences. Or la réflexion sur les circonstances politiques à l'origine de la présence de

ces prévenus fait gravement défaut.

Il est trop facile d'évoquer vaguement la misère ou la guerre, comme s'il s'agissait de catastrophes naturelles. En s'interrogeant sur le contexte

parfois complexe qui a provoqué la migration, puis la délinquance, on se donne les moyens de comprendre, d'analyser et donc de combattre les causes profondes de cette situation.

Faut-il privatiser les banques cantonales?

Remise en perspective d'une proposition d'Avenir Suisse

Jean-Pierre Ghelfi - 07 avril 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/31360>

Les tâches remplies par les entreprises appartenant aux corporations de droit public seraient-elles mieux assurées et à moindre coût si elles passaient dans les mains du privé? Le (dé)compte établi par Avenir Suisse est incomplet.

La *NZZ am Sonntag* du 25 mars 2017 informait que le [groupe hospitalier privé Hirslanden](#) offrait de reprendre les deux hôpitaux que possède la ville de Zurich, tout en prenant l'engagement d'assumer les mêmes prestations médicales et hospitalières à un coût moindre pour la collectivité.

L'initiative populaire [No Billag](#) vise aussi, en quelque sorte, à privatiser la SSR puisque la Confédération ne pourrait plus ni subventionner une chaîne de radio ou de télévision, ni prélever de redevance de réception.

Privatiser est un mot qui colle à

la peau d'[Avenir Suisse](#) dont la carte d'identité – selon Wikipédia – demeure celle d'un *think tank* qui soutient une vision libérale du monde et de la société. Sous le titre [Le mythe de la poule aux œufs d'or](#), ladite «boîte à penser» a récemment publié un programme de privatisations visant en particulier les banques cantonales, Swisscom, les entreprises d'électricité et, d'une manière plus générale, des entreprises publiques aux mains de la Confédération, des cantons et/ou des communes. Selon ce texte-manifeste, *«les débats sur la privatisation tournent toujours autour de la définition des tâches que l'Etat doit assumer dans une économie de marché et de la manière de les accomplir efficacement et à un prix avantageux»*.

Pour le patronat et ses porte-parole, il ne fait donc guère de doute que les entreprises privées sont toujours mieux organisées et plus

performantes que les entreprises publiques.

L'évaporation des impôts

C'est bien là tout le problème des tenants du libéralisme économique qui sont habités – et payés pour l'être – par le mythe selon lequel le marché fonctionne toujours sans anicroche tandis que les chefs d'entreprises (et les quelques cheffes qui occupent une position analogue) se dévouent constamment corps et âmes pour la pleine et entière satisfaction de leur clientèle. A quoi ils ajoutent habituellement que si, en de rares occasions, des erreurs sont commises, elles sont mises à la charge des actionnaires qui en assument les conséquences et souvent les coûts liés, et n'incombent donc pas aux citoyens-contribuables.

Avec le souci de préserver les intérêts de ces derniers, les thuriféraires du libéralisme économique entendent clore le débat. L'argument n'est-il pas,

en effet, déterminant et définitif?

Sauf qu'ils évitent d'aborder la problématique du *lobbying*, pratique visant à réduire dans toute la mesure du possible l'effet des dispositions légales applicables à leur domaine; ni celle des aides et soutiens de l'Etat pour parer aux crises ou à une concurrence forcément qualifiée de féroce, surtout quand elle provient de l'étranger; ni celle de l'imposition des entreprises qui doit demeurer aussi légère que possible ou carrément s'effacer quand elles plongent du fait d'une mauvaise gestion ou choisissent de migrer sous des cieux fiscalement plus cléments — certainement par souci d'équité envers les citoyens-contribuables dont ils savent à l'occasion faire si grand cas.

Le jeu en vaut-il la chandelle?

Dans ce contexte, qu'en est-il des banques cantonales? Faut-il - ou faudrait-il - les privatiser? Par beau temps, financier s'entend, pourquoi pas? L'argument selon lequel l'argent qui serait ainsi encaissé permettrait aux propriétaires de rembourser une partie de leurs dettes n'est pas dépourvu de pertinence. A condition de procéder, de cas en cas, à un décompte précis. En mettant d'un côté les encaissements annuels, au titre de dividendes pour les sociétés constituées en la forme anonyme (SA) ou comme attributions de bénéfices pour celles qui sont entièrement aux mains de l'Etat. Et, en

précisant de l'autre côté, la valeur réduite des intérêts à payer consécutive au remboursement de capitaux empruntés. Pas sûr que le jeu en vaille la chandelle à tous les coups.

Les partisans de la privatisation ajoutent qu'il serait aussi nécessaire de considérer les montants que les cantons n'auraient plus à payer si d'aventure les comptes s'inscrivaient en rouge suite à des erreurs de gestion. De telles situations se sont présentées dans quelques cas. *Avenir Suisse* les énumère avec délectation. A Berne, avec la création d'une société de défaisance (Dezenium Finanz AG). A Soleure, suite aux difficultés consécutives à la reprise, imposée par le canton, de la Bank in Kriegstetten (privée) qui, à défaut, aurait dû être mise en liquidation. A Genève, une structure de défaisance a également vu le jour dans laquelle ont été transférés des crédits «toxiques» figurant dans les livres de sa banque cantonale. Dans le canton de Vaud, la Banque cantonale vaudoise a hérité du Crédit foncier vaudois.

Avenir Suisse omet de mentionner d'autres cas où des banques privées ont dû être secourues pour éviter d'être mises en liquidation ou, à peine moins grave, de se voir retirer leur licence bancaire. Ce fut le cas du Crédit foncier neuchâtelois (CFN), présidé par l'ancien conseiller d'Etat et conseiller national François Jeanneret, membre éminent du

parti libéral. Ce fut le cas de la Banque vaudoise de crédit (BVCréd), dirigée par l'ancien conseiller aux Etats Hubert Reymond, toujours prompt, lui aussi, à donner des leçons de gestion rigoureuse et désintéressée qui, nonobstant ses «*brillantes*» performances bancaires a été réélu en 1995 à la Chambre des cantons (précisions apportées parce que les milieux favorables aux privatisations aiment bien critiquer les liens supposés trop étroits entre les entreprises publiques et le politique). Le CFN a été repris par la Banque cantonale neuchâteloise et la BVCréd par la Banque cantonale vaudoise. A-t-on également oublié la liquidation de la Spar u. Leihkasse Thun, une autre banque privée?

Les banques cantonales ne sont certes pas immunisées contre de mauvaises opérations mais une bonne partie des difficultés que certaines ont affrontées ne leur sont pas directement imputables.

L'ampleur du désastre UBS

Dans ce contexte, comment ne pas parler du cas UBS. La première banque suisse s'est trouvée compromise, pour des sommes astronomiques, dans des opérations spéculatives qui sont à l'origine de la crise des *subprimes* de 2007-2008. La responsabilité d'UBS n'est en rien diminuée par le fait que d'autres banques de diverses nationalités étaient également concernées, à commencer par des banques américaines, dont Lehmann Brothers, elle-même

partie en faillite. *Domaine Public* en avait parlé à quelques reprises (DP 1991 [ici](#) et [là](#), [2015](#), [2017](#)).

La [Banque nationale suisse](#), que l'on sait très prudente et réservée dans la formulation de sa communication, évoque en date du 16 octobre 2008 la création d'une société à but spécial (donc une société de défaisance...) dotée d'un capital de six milliards de francs et disposant d'un crédit de 54 milliards. Soit au total 60 milliards pour permettre «*la liquidation ordonnée de titres illiquides et d'autres actifs à problème*». Ultérieurement, on apprenait qu'UBS avait également reçu un coup de pouce de la Réserve fédérale des Etats-Unis sous la forme d'un crédit de... 77 milliards de dollars. C'est dire l'ampleur du désastre qui, sans ces soutiens, aurait vraisemblablement paralysé l'ensemble du système financier international. Et la démonstration de la rigueur et de l'efficacité à toute épreuve du secteur privé.

Surtout ne pas être un loser

Demandons-nous aussi pourquoi la question des privatisations revient de manière récurrente. Leurs partisans font valoir des questions de principe: les pouvoirs publics ne doivent pas (ne devraient pas) assumer d'activités commerciales - sous réserve de celles nécessitant de gros investissements d'infrastructures tels que ceux requis pour les transports ferroviaires par exemple, ce qu'admet *Avenir Suisse*.

Interviennent (interviendraient) également les questions d'efficacité déjà mentionnées.

Le problème des profits reste en revanche rarement évoqué, alors qu'il joue un rôle non négligeable: les bénéfices d'activités commerciales doivent aller dans les mains du privé, pas dans celles du public - évidemment, même si cette soi-disant vérité n'est pas assénée de manière aussi brutale.

A quoi s'ajoute la problématique de la surenchère. Dans le privé, il faut toujours vouloir gagner davantage pour être le meilleur ou figurer parmi les meilleurs, sinon on court le risque d'être déclassé, montré du doigt, qualifié de *loser* (perdant). Cet aspect demeure pudiquement écarté lorsque les temps sont troublés, par exemple dans ces dernières années de crise. Une discrétion bien compréhensible puisque la surenchère (en l'occurrence celle des *subprimes*) a été pour beaucoup dans le fiasco de 2007-2008.

Le retour des produits financiers toxiques

Mais sitôt la crise partiellement résorbée, comme actuellement, l'esprit de surenchère réapparaît avec force. Quelques médias ne tardent pas à se faire l'écho de la «*renaissance*» de produits financiers qu'on croyait enterrés, eu égard à leur toxicité, mais dont on nous redit qu'ils peuvent

(pourraient) procurer de meilleurs rendements... Des conseillers financiers, indépendants ou non, reviennent sur le devant de la scène pour suggérer des placements qui rapportent (rapporteraient) davantage que les placements de père de famille choisis par toute personne ou institution soucieuse de considérer le long terme plutôt que le court terme.

Le *Tages-Anzeiger* consacre un assez long texte aux [placements du fonds AVS](#), doté d'une trentaine de milliards de francs. Ce fonds a réalisé l'année dernière un rendement de 3,75%. Des «*experts*» n'en prétendent pas moins qu'il est (serait) possible d'obtenir des rendements supérieurs de quelques pour-cent. De telles affirmations ont pour effet le plus évident que les membres de Compenswiss (le conseil d'administration du fonds AVS) passent pour des timorés, pour des *losers*. Les options qu'ils ont prises pour déterminer les grands axes des placements sont considérées comme dépassées. Or, vraisemblablement, dans une vision à long terme, ils ont au contraire fait des choix judicieux, tant il est vrai qu'obtenir 3,75% de rendement dans une période où les taux sont bas, voire négatifs, représente plutôt un signe de réussite. N'en subsiste pas moins le sentiment qu'on peut (pourrait) faire encore mieux. Ne serait-ce pas une nouvelle démonstration que le privé sait (saurait) être plus efficace et avantageux que le public?

Deux jours plus tard, ce même quotidien reprend le thème des produits structurés. Ces fameux produits qu'on croyait définitivement bannis. Le titre de l'article: les banques forcent des [produits financiers discutables](#) (traduction personnelle libre).

Revenant sur le plancher des vaches, on peut se demander

ce qu'ont fait les banques cantonales durant cette période agitée. Elles «*se sont révélées relativement stables*», admet Avenir Suisse. Une litote pour reconnaître qu'elles ont constitué pour un très grand nombre d'épargnants et d'entreprises un havre de stabilité et de sécurité. C'est bien là l'une de leurs missions et fonctions importantes.

Privatisées, elles auraient pu, elles aussi, montrer qu'elles étaient des grandes et qu'on ne la leur faisait pas – alors qu'avec leur statut actuel on leur demande tout sauf cela.

Lorsque Avenir Suisse aura pu intégrer de telles considérations, il sera peut-être possible de reprendre la discussion.

Les Editions des Sables à Genève fêtent leur trentième anniversaire

Une anthologie et un recueil de poèmes

Pierre Jeanneret - 04 avril 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/31333>

Il existe en Suisse romande un certain nombre d'éditeurs de moyenne dimension qui résistent courageusement, mais avec difficulté, au quasi-monopole des grandes maisons d'édition parisiennes. A défaut de pouvoir toutes les citer, nommons par exemple Antipodes ([DP 2159](#)), Alphil et les Editions d'en bas (spécialisés dans les ouvrages à caractère historique, politique ou social), Bernard Campiche, L'Aire ou encore Zoé.

Et à côté, on trouve nombre de petites éditions qui méritent d'être sorties de l'ombre. Le cas des [Editions des Sables](#), à Perly (GE), est à cet égard emblématique. Profitons de leur trentième anniversaire pour en conter l'histoire.

A l'origine, il y a une forte

personnalité. Celle d'Huguette Junod, *pasionaria* du féminisme, qui publie une rubrique régulière dans *Gaucheبدو* et *Le Peuple valaisan*. En 1986, elle reçoit le Prix des écrivains genevois pour un livre qui ne trouve aucun éditeur. Elle décide alors de créer sa propre maison d'édition *ad personam*. Ce seront, en 1987, les Editions des Sables.

Le nom est dû au fait que la fondatrice a toujours été fascinée par les différents types de sables, qu'elle ramène de ses voyages et collectionne dans de petites bouteilles. Dès 1991, elle publie d'autres auteurs des deux sexes, privilégiant la poésie mais ne dédaignant pas la prose. En 2012, elle s'inscrit au Cercle de la librairie et de l'édition, fondé

à Genève en 1888, qui rassemble une série de petits éditeurs. Ce qui lui permet de participer désormais, dans l'espace commun du Cercle, au Salon du livre de Genève. A ce jour, Huguette Junod a publié environ quarante livres d'une trentaine d'auteurs et auteures, essentiellement romands.

Elle déplore cependant l'espace de plus en plus réduit que la «*grande presse*» consacre à la littérature. La disparition de la *Gazette littéraire* du samedi, déjà ancienne, est à cet égard symptomatique.

Cette aventure éditoriale nous est racontée en introduction du livre qu'Huguette Junod a publié à l'occasion de ce 30^e anniversaire: *L'Anthologie des Sables*. Pour cette dernière, elle a fait appel à tous «ses»

écrivains, dont nombre de femmes. Le thème imposé (bien que respecté très scrupuleusement ou de manière vague) était... le sable.

La première partie est dévolue à la poésie, la seconde à la prose, avec des textes de longueur croissante. Le livre s'ouvre sur un quatrain de Vahé Godel, *Minute de sable*: «*arbre - le vent m'achève à coups de sabre / sabre je rouille enfoncé dans le sable / sable je coule entre mes doigts de sable / sable j'ensevelis l'ombre de l'arbre*». Il nous est naturellement impossible de nommer tous les auteurs...

Mentionnons donc quelques grands axes. Les plages sont bien sûr très présentes dans ce recueil: «*Les jours passent / et les vagues / sur le sable / qui se suivent / et se couvrent / se recouvrent / l'une l'autre / l'une en l'autre / patiemment / à jamais*» (Huguette Junod). Surtout les plages méditerranéennes, mais aussi

celles de la mer du Nord, où règne l'argousier aux baies orangées: «*Une plante des sables, toute en épines, toute en baies. Comme un buisson ardent au cœur du sable*» (Rolf Doppenberg). Les corps s'y lovent, avec souvent une dimension érotique, surtout chez les auteures. Le sable évoque aussi, dans plusieurs textes, le Sahara: «*Le chameau ne sait pas / Passer la vitesse supérieure / Mais seulement doser / Sa sainte lenteur*» (Thierry Lumineau). Patrice Mugny, personnalité politique genevoise bien connue, narre ses premiers contacts avec l'Afrique saharienne. Le sable invite donc aussi au voyage. Enfin il est symbole de l'inconstant, du mouvant, de l'évanescence, du non solide, de l'enfouissement.

Conjointement, les Editions des Sables publient *Pas le temps de courir*, un recueil de poèmes de Stéphanie de Roguin qui a obtenu le Prix des écrivains

genevois 2016. Il s'agit principalement d'une série de pièces très courtes, qui semblent emprunter un peu aux *haïku* japonais, moins par leur dimension que par leur caractère allusif, tout en délicatesse: «*l'harmonie populaire: / besoin d'amour / à l'absurde contrôle / la nuance sauvage / une musique aveugle / dernière bise / tout est dit*».

Souhaitons longue vie à cette petite maison d'édition, qui ne tire ses livres qu'à trois cents exemplaires mais qui, à l'instar de nombreuses autres en Suisse romande, contribue à maintenir vivante et à faire connaître la création littéraire de ce pays.

Huguette Junod et ses auteur-e-s, L'Anthologie des Sables. Poésie & Prose, Perly (GE), Editions des Sables, 2017, 226 pages
Stéphanie de Roguin, Pas le temps de courir. Poèmes, Perly, Editions des Sables, 2017, 71 pages

Expresso

Les brèves de DP, publiées dans le Kiosque sur le site

L'UDC en panne d'imagination

En [plagiant](#) la campagne contre la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), l'UDC croit pouvoir faire un sort à la Stratégie énergétique 2050. Mais elle s'empêtre dans les chiffres. Si RIE III privait les caisses publiques de plusieurs milliards, ce qui ne gênait pas l'UDC, le tournant énergétique, pour quelques dizaines de francs par ménage, nous fera économiser la facture des énergies fossiles. L'UDC a besoin d'un sérieux cours de recyclage en arithmétique. | Jean-Daniel Delley - 06.04.2017

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur domainepublic.ch pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

Stratégie énergétique 2050: un tournant certes, mais à vitesse réduite

<https://www.domainepublic.ch/articles/31267>

<http://www.tagesanzeiger.ch/wissen/technik/Am-teuersten-duerften-Atomkraftwerke-sein/story/12550916>

<https://www.swissgrid.ch/swissgrid/fr/home/future/smartgrid.html>

<http://www.tagesanzeiger.ch/wissen/technik/Jetzt-zaehlen-nur-noch-erneuerbare-Energien-/story/11532864>

<http://www.bgiovanno.ch/274382321>

<http://www.manifeste-energie.ch/>

<http://www.infosperber.ch/Artikel/Umwelt/Schweizer-Strombranche-Elektrizitatsstatistik-Schweiz>

<http://www.tdg.ch/suisse/udc-front-strategie-energetique/story/11572460>

<https://loi-energie-non.ch/>

PV2020: un meilleur bilan pour les femmes que les référendaires le prétendent

<https://www.letemps.ch/opinions/2017/03/19/retraites-autres-solutions>

<https://www.domainepublic.ch/articles/27666>

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/securite-sociale/assurances-sociales/avs.assetdetail.255900.html>

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/securite-sociale/prevoyance-professionnelle/beneficiaires-prestations.assetdetail.1960430.html>

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/amtliches-bulletin/amtliches-bulletin-die-verhandlungen?SubjectId=39596>

<https://www.bsv.admin.ch/dam/bsv/fr/dokumente/ahv/faktenblaetter/AV2020-finanzhaushalte-ohne-und-mit-reform.pdf.download.pdf>

<https://www.letemps.ch/opinions/2017/03/19/retraites-autres-solutions>

Criminalité des étrangers: des personnes au-delà des statistiques

<https://asile.ch/2012/10/06/andre-kuhn-comment-sexplique-la-surrepresentation-des-etrangers-dans-la-criminalite/>

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/securite/police/Statistiques/Criminalit%C3%A9/Dossier-de-presse_Criminalit%C3%A9-2016.pdf

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/securite/police/Statistiques/Criminalit%C3%A9/Rapport_annuel_Vaud_2016-WEB.pdf

Faut-il privatiser les banques cantonales?

<https://nzzas.nzz.ch/schweiz/hirslanden-gruppe-will-zuercher-stadtpitaeler-fuehren-ld.153544?reduced=true>

<https://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis454t.html>

https://fr.wikipedia.org/wiki/Avenir_Suisse

<http://www.avenir-suisse.ch/fr/64443/les-privatisations-ne-sont-pas-une-fin-en-soi/>

<https://www.domainepublic.ch/articles/23151>

<https://www.domainepublic.ch/articles/23071>

<https://www.domainepublic.ch/articles/24715>

<https://www.domainepublic.ch/articles/24799>

http://www.snb.ch/fr/mmr/reference/pre_20081016_1/source/pre_20081016_1.fr.pdf

<http://www.tagesanzeiger.ch/wirtschaft/standardein-paar-prozente-mehr-jaehrliche-rendite-waeren-moeglich/story/13826752>

<http://www.tagesanzeiger.ch/wirtschaft/standarddas-comeback-verpoenter-finanzprodukte/story/31179369>

Les Editions des Sables à Genève fêtent leur trentième anniversaire

<https://www.domainepublic.ch/articles/31241>

<http://www.ed-des-sables.ch/>

Espresso

https://twitter.com/mf_ch/status/849647329615511552